



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5320 du 25/06/2015
Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans
l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire
pour l'année scolaire 2015-2016

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : maternel et fondamental

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2015 au 30/06/2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

classement interzonal puéricultrices

Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées

Pour information :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné

Signataire

Ministre /
Administration : Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné
Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement fondamental
libre confessionnel subventionné
Madame Sylviane Molle, Présidente

Personnes de contact

Service ou Association : SG des Statuts, de coordination de l'application des réglementations et du contentieux des Personnels de l'Enseignement subventionné

Personne de contact	Téléphone	Email
SERVICE GESTION DES EMPLOIS	02/413.25.83	ccfondamental.libre@cfwb.be

J'invite les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau du classement interzonal des anciennetés acquises au 30 avril 2015 par les puériculteurs(trices) au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire libre confessionnel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française, tel que modifié par le décret du 26 mars 2009 portant création du classement interzonal pour les puériculteurs.

J'attire l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur le fait que **seuls les membres du personnel qui comptabilisent, au 30 avril 2015, 1080 jours d'ancienneté auprès des pouvoirs organisateurs dans l'ensemble des zones (articles 28, §3, b, du décret du 12 mai 2004 précité) et qui ont fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits (article 28, §8, alinéa 1^{er}, du même décret), sont repris dans le présent classement.**

Les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs(trices) au 01/09/2015 doivent les attribuer d'abord à leurs prioritaires PO.

A défaut d'avoir des prioritaires PO, il est rappelé que le classement interzonal doit impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs(trices) sous statut ACS–APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs(trices) sont considéré(e)s comme ayant la même ancienneté.

Le fichier Excel joint en annexe 1 à la présente circulaire permet de prendre connaissance des zones pour lesquelles les puériculteurs(trices) ont manifesté leur préférence.

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, 3ème alinéa, du même décret, les Pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer la Présidente de la Commission centrale de gestion des emplois des engagements réalisés en vertu du présent classement interzonal.**

Pour ce faire, j'invite les pouvoirs organisateurs à procéder à cette information via le formulaire type repris en **annexe 2** de la présente circulaire, à renvoyer au secrétariat de la Commission centrale (par fax ou courriel de préférence, afin d'en assurer une réception immédiate) :

**Commission centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - AGPE – DGPEs - SGSCC
Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
TELECOPIE : 02/413.29.25
COURRIEL : ccfondamental.libre@cfwb.be**

Je ne saurais que trop insister sur le caractère impératif de cette communication, afin de permettre au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Il vous est également demandé dans cette annexe de préciser si le recrutement du/de la puériculteur(trice) se fait dans le cadre de sa priorité PO ou de sa priorité interzonale, ce qui permettra à la Commission d'avoir trace de l'ensemble des engagements ACS-APE effectués au sein des Pouvoirs organisateurs.

Pour leur attention à ce qui précède, je remercie déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements.

La Directrice générale,

Lisa Salomonowicz.

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28 § 2 et 3)

COMMISSION CENTRALE DE GESTION DES EMPLOIS POUR LE FONDAMENTAL LIBRE

CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) 2015 - 2016

Matricule	Nom	Prénom	Rue	N°	Code postal	Localité	Téléphone	GSM	Groupe	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Zone 9	Zone 10
25604101786	CAMPANELLA	FERNANDA						0499/417188	R				X						
26911020695	SCARABAGGIO	PATRICIA	Rue Pont-à-Vaches	1	6030	GOUTROUX	071/462567	0496/506804	Q									X	X
26109090914	LACANTE	ISABELLE	Chaussée d'Albeke	3/22	7700	Mouscron	056/840990	0479/840385	Q								X		
26305242235	LEFEVER	Laurence	Rue Dieudonné Salme	29	4000	LIEGE		0475/919470	Q				X						
27308202043	VILLEZ	VIRGINIE	RUE DES QUATRE-POTEAUX	24	7783	BIZET		056/58 84 15	Q								X		
26012061022	FRANC	SABINE	RUE BROUSSETAILLE	13	6531	BIESME-SOUS-THUIN		0486/500715	Q										X
26111170474	WINANCE	Paulette	Rue de la Rivière	69	7120	ESTINNES	0654/367679	0473/280795	Q									X	X
26802211045	MARTINEZ Y VAZQUEZ	ISABELLE	Rue de l'Avedelle	68	7190	ECAUSSINNES		0475/274698	Q									X	
26301200701	PATER	CATHERINE	Rue de Mombriau	120	7063	CHAUSSEE-NOTRE-DAME-LOUV	067/ 33 92 45	0496/35.17.19	Q									X	
26210301110	HUBERT	FABIENNE	AVENUE MONTEFIORE	68	4130	ESNEUX		0494/910136	Q				X						
26102091472	MISSIAEN	RIA	RUE NOIR MOUCHON	24 A	7850	PETIT-ENGHIEN	02/395,63,07	0486/14,30,84	Q		X						X	X	
27508280280	BODART	ISABELLE	RUE DU MONASTERE	68	1330	RIXENSART		0494/176152	Q		X								
27301180233	DEBAUCHE	VALERIE	rue de Couillet	89	6001	MARCINELLE		0478/937033	Q										X
26507120912	CONTI	NADIA	RUE DE PIETON	22	6183	TRAZEGNIES	0476/524580		Q									X	X
27011021163	VAN LIER	ISABELLE	MARIE-HENRIETTELAAN	86	1700	DILBEEK		0496/258101	P	X									
27003280464	CORTES BUENO	ANGELA	RUE CHERAVE	22	4500	HUY	0494/254232		P			X							
27108290783	LIZIN	FRANCOISE	RUE DE CHAPON-SERAING	47	4537	VERLAINE		0474/24.08.38	P			X	X						
26512300613	DOYEN	VERONIQUE	RUE PAUL VASSART	4	6220	FLEURUS		0494/236778	P										X
26403032289	MATHOT	CLAUDINE	RUE DE LA MOTTE	37	5660	BOUSSU-EN-FAGNE	060/345804	0475/280252	P					X					
25909242408	REMY	ANNE-MARIE	SENTIER DE LA GRANGE	1	6040	JUMET		0494/170722	P										X
26307291410	GENICOT	Catherine	Cour de la Ferme	4	1435	CORBOIS (Mont-Saint-Guibert)	010/605104	0475/203696	P		X								
26809121405	VANDEMBER	BENEDICTE	RUE DU CHALET	19	7100	LA LOUVIERE	064/262723	0494/601509	P									X	
27202730486	WILBAUT	CHRISTINE	CHEMIN DU PEROU	14	7864	DEUX-ACREN		0472/055409	P	X							X		
26901110562	SYKOVARIS	IOANNA	AVENUE DE LA BASILIQUE	319	1081	BRUXELLES		0474/264545	P	X									
25901111531	FRENAY	BERNADETTE	RUE EMILE COLLARD	31	4030	GRIVEGNEE	04/3490896	0497/859993	P				X						
25810021603	GHAYE	JANINE	Rue de la Dime	86	7133	BUVRINNES	064/368988	0499/115637	P									X	
27405240249	KOSE	HURU	CHAUSSEE DE HAECHT	48	1210	BRUXELLES		0475/848138	P	X									
27103020913	BOVY	VIVIANE	Rue du Brouck	12	4690	BOIRS	04/2864348	0474/237442	P				X						
25608071957	BETSCH	SIMONE	RUE DE FRANCE	10	4840	WELKENRAEDT		0486/330789	P					X					
26005061382	FARDEAU	MARILYNE	Londerzeelsesteenweg	32/A	1861	Meise		0474/759027	P	X									
27212090186	BRACKELAERE	MAGALI	RUE DE LA VICTOIRE	12	7540	KAIN		0471/857556	P								X		
26206201473	ARNOULD	MICHELE	RUE BEAU SEJOUR	7	5650	YVES-GOMEZEE	071/650229	0473/324794	O					X					
26407161521	SCIULLINTANO	CARMELINA	Voie des Renats	3	4100	BONCELLES		0494/437721	O				X						
26802071285	DRESZMANN	NATHALIE	Rue Roblet	79	1400	NIVELLES		0477/353151	O		X								
26311071341	TOSENS	Marianne	Route de Hoyemont	2	4920	AYWAILLE		0486/180364	O				X						
25601100132	CHESAUX	EVELYNE	RUE DE L'ACTIVITE	7	1200	BRUXELLES		0496/692262	O	X									
27009191130	LAMBORAY	CAROLINE	ROUTE DE LA FERME MODELE	71	4800	POLLEUR (VERVIERS)	087/221267		O				X	X					
27309170261	CAUCHY	GAELE	HERLEUVAUX	14A	5530	DURNAL	083/690195	0472/750969	O					X					
272080011238	RASKIN	NATHALIE	Rue de la Résistance	180	4041	MILMORT	04/2278417	0478/362853	O				X						
27206140722	STRUVAY	ISABELLE	RUE BERTRAND	71	5300	ANDENNE	085/845379	0476/536737	O					X					
26903130142	HERNAY	ELISABETH	Chaussée Brunehaut	93	4452	JUPRELLE		0495/164419	O				X						
27412290565	VAN GRINDERBEEK	NATHALIE	AVENUE DES MYRTILLES	12	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV	010/414454	0478/722128	N		X								
27401190302	FRANCK	BENEDICTE	Rue d'Oupeye	20	4342	HOGNOUL		0476/653471	N			X	X						
26710110337	AHN	AGNES	RUE DE L'ECHANGEUR	52	5020	DAUSSOULX	081/210821	0478/320104	N					X					
27702170117	MACOURS	Emmanuelle	Rue de Loncin	174	4432	ALLEUR		0496/542469	N				X						
26911151250	CORNILLE	CHRISTELLE	RUE DU PALTON	53	5060	ARSIMONT	071/742808	0477/274293	N					X					
27005290938	SERVAES	MURIELLE	Chaussée de Tongres	38	4452	WIHOGNE		0494/496643	N			X	X						

**Annexe 2 – Avis de désignation
Classement interzonal – édition 2015-2016**

(à transmettre par fax : 02/413.29.25 ou courriel ccfondamental.libre@cfwb.be)

**INFORMATION DE LA DESIGNATION D'UN(E) PUERICULTEUR(TRICE)
ACS/APE SUR BASE DU CLASSEMENT INTERZONAL - ART. 28,§8, alinéa 3, DU
DECRET DU 12 MAI 2004**

Nom du P.O. :

N° FASE du P.O. :

Adresse complète :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Dénomination de l'établissement :

N° FASE de l'établissement :

Adresse complète :

ZONE :

Nom et Prénom du/de la puériculteur(trice) :

Matricule :

Catégorie dans le classement interzonal :

Date de la désignation :

Recrutement comme : ACS-APE prioritaire PO
 ACS-APE priorité interzonale
 ACS-APE non prioritaire

Je certifie exactes les informations reprises dans la présente :

Cachet du P.O. et signature :